



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°23

Bureau Exécutif : Mercredi 18 Décembre 2018

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Noël RIFFAUD et Olivier GONCALVES

Assistent : MM. Maxime APRUZZESE (CTRA) et Pierre ALCOVERRO

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 12.12.2018 (PV 22) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Suite au mail de la Direction de la Ligue, les bureaux de la L.M.F. seront fermés les 24, 25, 26 et 31.12 ainsi que le 01.01.

La CRA, ayant appris la naissance d'une petite fille prénommée Noheila en date du 07.11 se portant à merveille et comblant de joie ses parents depuis cette date, félicite la maman et l'heureux papa Arbitre Abdelkarim BOUZALMAT.

Les membres de la CRA informés ce jour par l'Arbitre lui-même suite à sa mise en indisponibilité, formule à Thierry BUTTEGEG leurs vœux de bon rétablissement à son épouse ayant des ennuis de santé.

CORRESPONDANCES

DE LA CFA :

Mails en date du 17.12 relatif à l'envoi des PV N° 9 en date du 17.12 de la CFA.

DE LA LIGUE :

Mails en date du 13 et 14.12 relatifs au PV N°21 de la CRSR, au PV N° 19 de la CRD et PV N° 16 de la CRAS.

Pris connaissance du forfait en R1F du FC PUGET sur le match l'opposant au FCF MONTEUX et changement de lieu de salle en R1 FUTSAL SAINT-HENRI/MANDELIEU le 22.12, informations transmises au pôle Désignations et Officiels.

DE LA CRA DE LA LIGUE DE BRETAGNE :

Mail en date du 18.12 relatif à la demande d'un Arbitre R3 de cette Ligue venant effectuer un stage de fin d'année universitaire sur Marseille, de pouvoir officier sur quelques matchs dans la période entre le 15.04 à fin mai 2019.

La CRA donnant son accord à cette demande, informe par retour de mail le Président de la CRA Alain Leaute, tout en précisant que Ronan LE MOULLAC devra contacter la CRA de MEDITERRANEE un mois avant afin de planifier les désignations. Contact CRA : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

DES CLUBS :

LUYNES SPORTS :

Mail en date du 17.12 relatif à l'envoi des montants d'indemnités de chaque officiel pour le match non joué ce 16.12 en R2 contre MARTIGUES AS.

Lu et pris note, la CRA, suite à ce retour et à la demande des services administratifs de la Ligue relatifs au non-paiement des officiels à l'issue des rencontres jouées ou non jouées, transmettra début Janvier 2019, une instruction à tous les Arbitres de Ligue sur la procédure à suivre dans de telles circonstances.

DES DELEGUES :

Mail en date du 18.12 de Jean-François SOTO délégué officiel de la Ligue, représentant de la CRA auprès de la Commission Régionale de Discipline de la Ligue MEDITERRANEE informant la CRA sur le fait qu'en tant que délégué sur un match à domicile de l'O. MARSEILLE en date du 15.12 au Campus OM (stade du Cesne), à son arrivée au stade, le responsable du pôle sécurité du Campus l'informe que le délégué du match était déjà arrivé. Il lui précise également que cette même personne s'étant présentée pour la même fonction en date du 01.12, avait reproché aux dirigeants de ne pas laisser les clés des vestiaires aux officiels.

Suite aux informations rassemblées, il s'avère que cette personne ne peut utiliser la mission d'un autre officiel et passer outre les règles de sécurité instaurées sur l'enceinte du Campus.

Lu et pris note, la CRA a décidé de prendre contact téléphonique avec l'Arbitre à une date ultérieure afin d'obtenir des explications sur les faits précités.

DES OBSERVATEURS :

Mail en date du 18.12 de Patrick FAUTRAD relatif à l'absence des feuilles de frais liées aux observations au vu du contenu du protocole communication.

Lu, la CRA a informé par mail tous les observateurs de l'absence des 2 documents concernés en raison de points informatique à régler.

DES ARBITRES :

Courrier :

- LEPORATI Loris : mail en date du 13.12 relatif à son absence au stage de perfectionnement des Arbitres Assistants en date du 05.01.2019 en raison de son indisponibilité en déplacement vacances d'hiver prévu depuis début Novembre. (justificatif joint en appui). Lu et pris note, la CRA le remercie mais l'informe que l'indisponibilité aurait dû être saisie dès sa connaissance.
- VARGAS Grégory : mail en date du 12.12 relatif à la transmission de ses remerciements quant à sa désignation au 8° Tour de Coupe de France en remplacement d'Ammar ABDELGHEFFAR indisponible suite au report de match. Lu et pris note, la CRA le remercie pour avoir exprimé ses souhaits de bonnes fêtes de fin d'année.
- ROSSO Llyod : mail en date du 13.12 relatif à l'envoi de l'attestation de son employeur justifiant son impossibilité d'avoir pu honorer son audition par la CRA en date du 12.12. Lu et pris note, la CRA l'informera de la date du report de cette audition.
- SASSI Julien : mail en date du 13.12 relatif à la transmission de ses remerciements quant à la validation du binôme avec Loris LEPORATI, mais aussi vis-à-vis de la prise en compte dans les désignations du futur agrandissement de sa famille. Lu et pris note, la CRA le remercie pour avoir exprimé ses souhaits de bonnes fêtes de fin d'année.
- LE BRIS Romain : mail en date du 16.12 relatif à sa demande de renseignements suite à ses premières futures désignations en ligue MEDITERRANEE à partir du 13.01.2019. Lu et pris note et après échange téléphonique, la CRA lui propose afin de faire connaissance, de pouvoir lui remettre les divers documents et écusson en venant participer au stage des Arbitres Assistants à Marseille le 05.01.2019. Accord de l'Arbitre. Sa licence devrait être validée avant la fin de l'année.
- DEGHDICHE Amri : mail en date du 18.12 relatif à l'envoi de la copie du rapport d'arbitrage en tant qu'Assistant suite au match R2 FREJUS ENT ST-RAPHAEL/FC ROUSSET du 16.12. Le point important est la blessure de l'Arbitre central CHABANE Loïc remplacé par l'Arbitre Assistant BENAÏSSA Nabil. Lu et pris note de la blessure, la CRA a pris contact avec l'Arbitre blessé pour demande d'informations.

Indisponibilités médicales :

- DONADIO Julien : mail en date du 16.12 relatif à la saisie de son indisponibilité pour blessure. Lu et pris note, la CRA a pris contact avec l'Arbitre pour demande d'informations et l'envoi du justificatif médical.
- CHAZAL Stéphanie : mail en date du 14.12 relatif à son impossibilité de pouvoir assurer les désignations du 16.12 suite à sa blessure du 09.12 avec pour conséquence, une indisponibilité jusqu'au 06.01, le certificat médical d'arrêt étant joint. Lu et pris note, la CRA en informe le pôle désignations.
- MAZOUNI Madjid : mail en date du 12.12 relatif à la saisie de son indisponibilité pour blessure jusqu'au 08.01 justifiée par le justificatif médical joint. Lu et pris note, la CRA en informe le pôle désignations.
- LE CORRE Juluan : mail en date du 17.12 relatif à l'envoi du certificat médical du 13.12 pour 8 jours suite à l'entorse contractée la semaine précédente, justifiant son absence à la formation de ce jour 14.12. Lu et pris note et transmis au responsable du pôle Formation.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

Autres indisponibilités :

- BUTTEGEG Thierry : mail en date du 18.12 relatif à son indisponibilité saisie jusqu'au 31.01.2019 en liaison avec les problèmes précités. Lu et pris par la CRA avec transmission au pôle Désignations pour match du 23.12.
- DJIANE Jullien : mail en date du 14.12 relatif à l'envoi de son planning de travail lié à la saisie de ses indisponibilités sur MyFFF. Lu et pris note, la CRA le remercie.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

CONVOCACTION AU STAGE DE PERFECTIONNEMENT DES ARBITRES ASSISTANTS LE SAMEDI 05.01.2019 AU DISTRICT DE PROVENCE A MARSEILLE

La CRA sur convocation transmise par le CTRA Maxime APRUZZESE a décidé de rassembler tous les Arbitres Assistants sur la journée du 05.01 avec séances technique et physique à partir de 09h00 au stade du CESNE. Les Arbitres doivent renvoyer avant le 22.12 le questionnaire dématérialisé.

ANNUAIRE DES ARBITRES DE LIGUE SAISON 2018/2019

La CRA rappelle à tous les Arbitres, qu'avec l'envoi du fichier par mail restituant la liste complète des Arbitres de Ligue pour la saison 2018/2019, était formulée la demande expresse à chacun des Arbitres de bien vouloir vérifier leurs données personnelles et de signaler par mail en retour toute anomalie éventuelle (les informations contenues dans ce fichier sont le reflet de la saisie initiale de chaque Arbitre) .

LISTE DES ARBITRES DE LIGUE MEDITERRANEE CLASSES EN CATEGORIE ELITE REGIONALE

La CRA a fait parvenir à la CFA, la liste des Arbitres classés en ELITE REGIONALE pour la saison 2018/2019 pour validation.

PLATEFORME DE FORMATION NOVEMBRE = POINT SUR LE NOMBRE D'ARBITRES CONNECTES

Le CTRA Maxime APRUZZESE fait retour en CRA sur le bilan mensuel du mois de Novembre au niveau participation des Arbitres à la formation continue proposée par voie informatique.

Cette plateforme propose par mois et sur une durée de 9 mois à tous les Arbitres qui s'y connectent :

- 1 questionnaire de 20 questions
- 6 séquences vidéo à analyser
- 1 rapport disciplinaire

Sur le mois de novembre, 47 Arbitres sur 160 (-12 par rapport à octobre) ont validé le questionnaire, soit 30% taux fortement en baisse et beaucoup trop faible. (174 réponses sur 3 mois soit 58 Arbitres en moyenne).

Sur les tests vidéo, 477 Arbitres (30%) soit sur 3 mois 172 réponses, constat identique au questionnaire.

La CRA a demandé au CTRA Maxime APRUZZESE de rappeler aux Arbitres les moyens d'accès à la plateforme, le bénéfice pour améliorer leur capital technique et de recadrer les règles de temps sur les réponses et la durée de parution du questionnaire.

DECISIONS CRA

DECISION 35 – 18.12.2018 – Validation des promotions accélérées pour la saison 2018/2019

En application de l'Article 33 de son règlement Intérieur, dans le cadre de la politique de détection et de promotion accélérée, sur proposition des pôles observation et formation et après analyse des rapports complémentaires corroborés par les détections de profils avérés, le Bureau Exécutif de la CRA a, par voie dématérialisée telle que prévu à l'Article 5 de son règlement intérieur, validé ainsi les promotions accélérées pour la saison 2018/2019.

La CRA a donc nommé à compter du 01.01.2019, les Arbitres suivants :

- **MORANT Clément = Arbitre R1**
- **ZOUAIN Maxime = Arbitre R1**
- **BARLOZZI Julien = Arbitre Assistant AAR1**
- **SPADAFORA Christopher = Arbitre Assistant AAR1**
- **BELADEL Bilal = Arbitre R1**
- **CAUDMONT Matéo = Jeune Arbitre de Ligue (sous réserve de réussite aux tests techniques de JAL).**

Art 33 = Les Arbitres ainsi promus en cours de saison ne pourront pas être rétrogradés à l'issue de cette promotion, sauf s'ils contreviennent à l'éthique.

Cette information est transmise au pôle désignations pour l'application dans le cadre des prochaines désignations de Janvier 2019.

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 12.12.2018

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations :

- ZAFRILLA Mélanie : jusqu'en mars 2019
- MILLET Valentin : jusqu'au 31.01.2019
- BOGAERT Matthieu : jusqu'au 28.02.2019
- LE CORRE Juluan : jusqu'au 31.01.2019
- MARESNI Nabil : jusqu'au 31.12
- CHAKROUNI Khalid : jusqu'au 24.12 mais attente pour prolongation 1 mois
- FAREL Dany : jusqu'au 31.12
- YOUSSEF Walid : jusqu'au 19.01.2019
- BARHOUMI Bilel : jusqu'au 22.01.2019
- CHAZAL Stéphanie : jusqu'au 06.01.2019
- MAZOUNI Madjid : jusqu'au 08.01.2019
- KRID Oualid : jusqu'au 01.01.2019
- LUNGERI Louis : jusqu'au 07.01.2019
- BENSAID Rédouan : jusqu'au 21.12
- LABIDI Ousséma : jusqu'au 15.01.2019
- DONADIO Julien : jusqu'au 25.12

TABLEAU DE SUIVI DES INDISPONIBILITES - ARBITRES DE LIGUE - SAISON 2018/2019					
DATE SAIS	NOM	PRENOM	DEBUT INDISP	FIN INDISPO	MOTIF
11/12/2018	ABDELGHEFFAR	ABDELKADER	19/01/2019	20/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
06/12/2018	ABDERRAHMANE	MEROUANE	21/12/2018	30/06/2019	RAISON SCOLAIRE
22/11/2018	AMO	ADRIEN	22/12/2018	02/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
26/11/2018	AMO	ALAIN	22/12/2018	02/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
06/12/2018	AMSILI	BENJAMIN	06/12/2018	30/06/2019	PRO - INDISPO LE SAMEDI
22/11/2018	AMZALLAG	SIMON	17/12/2018	04/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
03/12/2018	BARHOUMI	BILEL	03/12/2018	22/01/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
16/12/2018	BARLOZZI	JULIEN	06/01/2019	06/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
21/12/2018	BAYARD	PHILIPPE	13/01/2019	13/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE Jusqu'à 13 H 00
11/12/2018	BEN NACEUR	RIADH	05/01/2019	07/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
19/12/2018	BENSAID	REDOUAN	19/12/2018	06/01/2019	RAISON MEDICALE
19/12/2018	BENSALLAH	ADAM	01/01/2019	01/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
10/12/2018	BERTRAND	VINCENT	19/01/2019	20/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
10/12/2018	BERTRAND	VINCENT	13/01/2019	13/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
10/12/2018	BERTRAND	VINCENT	06/01/2019	06/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
10/10/2018	BLIN	LORIS	19/12/2018	05/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
13/10/2018	BLIN	LORIS	18/01/2019	20/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
18/12/2018	BOUASLA	YASSINE	05/01/2019	06/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
10/12/2018	BOUCHAALA	KADOUR	29/12/2018	11/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
27/10/2018	BOURREQUAT	MARJORIE	05/01/2019	06/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
11/12/2018	BOUZALMAT	ABDELKARIM	05/01/2019	06/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
07/12/2018	BUTTEGEG	THIERRY	05/01/2019	06/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
18/12/2018	BUTTEGEG	THIERRY	18/12/2018	31/01/2019	RAISON PERSONNELLE EPOUSE
14/12/2018	CHAZAL	STEPHANIE	14/12/2018	06/01/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
26/11/2018	DEBRAY	ALEXANDRE	22/12/2018	07/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
29/11/2018	DI GUISTO	LAURENT	13/01/2019	13/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
30/11/2018	DI GUISTO	LAURENT	19/01/2019	19/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
08/12/2018	DJIANE	JULLIEN	04/01/2019	04/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE VENDREDI
08/12/2018	DJIANE	JULLIEN	11/01/2019	11/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE VENDREDI
15/12/2018	DOUAY	KEVIN	05/01/2019	05/01/2019	STAGE LIGUE AA
16/12/2018	EL MEDDAH	DJELLOUL	23/12/2018	01/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
09/11/2018	GASMI	CYRIL	09/11/2018	14/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
02/12/2018	GONCALVES	JORDAN	21/12/2018	02/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
02/12/2018	GONCALVES	ANDY	21/12/2018	02/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
04/12/2018	GRUT	ANTOINE	28/12/2018	14/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
20/11/2018	JURADO	ALEXANDRE	22/12/2018	06/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
17/12/2018	JURADO	ALEXANDRE	13/01/2019	13/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
10/12/2018	KRID	Oualid	10/12/2018	01/01/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
06/12/2018	LABIDI	OUSSEMA	06/12/2018	15/01/2019	RAISON MEDICALE
04/12/2018	LE CORRE	JULUAN	05/12/2018	31/01/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
27/08/2018	LE TENNIER	SAMUEL	21/12/2018	04/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
13/12/2018	LEPORATI	LORIS	05/01/2019	06/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
10/12/2018	LUNGERI	LOUIS	10/12/2018	07/01/2019	RAISON MEDICALE
15/12/2018	MARESNI	NABIL	05/01/2019	13/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
12/12/2018	MAZOUNI	MADJID	12/12/2018	08/01/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
08/12/2018	MEBAREK	MOHAMED	05/01/2019	27/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
12/12/2018	MERZOUG	ABDELKARIM	05/01/2019	06/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE ALTER
19/10/2018	MONIOTTE	ALBAN	13/01/2019	18/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
01/10/2018	PERCEPUSSE	MAEVA	08/10/2018	30/06/2019	INDISPO LES SAMEDI professionnel
14/12/2018	PERCEPUSSE	MAEVA	04/01/2019	06/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
15/11/2018	RIFFAUD	NOEL	21/12/2018	04/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
10/11/2018	ROMERO	ANTONIO	10/01/2019	14/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
09/12/2018	SAADI	FOUZI	03/01/2019	12/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
28/11/2018	SASSI	JULIEN	24/12/2018	15/01/2019	RAISON FAMILIALE MATERNITE
07/12/2018	SASSI	JULIEN	24/12/2018	18/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
14/12/2018	SPADAFORA	CHRISTOPHER	29/12/2018	04/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
30/11/2018	STRAMACCIONI	CLAUDE	21/01/2019	27/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
16/12/2018	TREMELLA	ANTHONY	13/01/2019	13/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
19/11/2018	YOUSSEF	WALID	19/11/2018	19/01/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2018-2019

- Le stage des Arbitres Assistants se déroulera le samedi 05.01.2019 au DISTRICT DE PROVENCE et au stade du CESNE à MARSEILLE.
- Rencontres prochaines de la CRA et CTRA avec chaque CDA en Janvier 2019.
- Dates des prochaines réunions de CRA : 03.01.2019 – 08.01

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à cette réunion ouverte à partir de 18h00 et prononce la fin de séance à 21h00.

**Prochaine réunion le
Jeudi 03 Janvier 2019 (Bureau Executif)**

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**